

Date de dépôt : 18 novembre 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Covid-19 : pourquoi la deuxième vague a-t-elle pris de vitesse le Conseil d'Etat ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 30 octobre 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le 23 octobre, il fallait attendre 4 jours à Genève pour se faire tester. Le porte-parole du département de la santé reconnaissait que ces délais étaient contre-productifs et que cela n'était pas satisfaisant. Le 16 octobre, le Conseil d'Etat reconnaissait que le dispositif de traçage était aux limites de ses capacités et que les enquêtes d'entourage se faisaient avec deux jours et plus de retard. Le Conseil d'Etat annonçait alors un renforcement des équipes du médecin cantonal avec le déploiement de très importants effectifs afin de maintenir la capacité de mise à l'isolement et en quarantaine et de contenir la progression des infections jusqu'à ce que les nouvelles mesures entrées en vigueur le 14 octobre fassent effet. Cela fut un échec. Dans les faits, tant la capacité de traçage que de test ont failli, alors qu'il s'agissait d'un élément clé pour contenir la progression des infections, sachant que les expert-e-s avaient annoncé une deuxième vague forte à l'automne.

Je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :

- ***Combien d'emplois à temps plein s'occupaient du traçage au mois de septembre ? Combien début octobre ?***

- *Quand le Conseil d'Etat a annoncé le déploiement de très importants effectifs afin de maintenir la capacité de mise à l'isolement et en quarantaine et de contenir la progression des infections le 16 octobre, concrètement, de combien de postes à temps plein s'est-il agi ? Le Conseil d'Etat a-t-il le sentiment d'avoir agi trop tard ?*
- *A quelle date le Conseil d'Etat a-t-il constaté qu'il était trop court dans sa planification et qu'il manquait de ressources humaines pour le traçage et/ou le test ?*
- *A-t-il été fait recours à des bénévoles pour les activités de traçage et/ou de test, comme cela a pu être le cas dans le cadre des distributions alimentaires ? Si oui, combien de personnes ? Sinon, pourquoi ?*
- *A-t-il été fait recours à la protection civile pour ces activités de traçage et/ou de test ? Si oui combien de personnes ? Sinon, pourquoi ?*
- *A-t-il été fait recours à l'armée pour ces activités de traçage et/ou de test ? Si oui, combien de personnes ? Sinon, pourquoi ?*
- *Comment la deuxième vague a-t-elle pu à ce point prendre de vitesse le Conseil d'Etat ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Tout d'abord, il faut rappeler la courbe de progression exponentielle des nouveaux cas survenus courant octobre :

Date	Nombre de nouveaux cas COVID+
01.10.2020	76
05.10.2020	90
10.10.2020	174
15.10.2020	266
20.10.2020	639
26.10.2020	768
30.10.2020	1365

Le dispositif d'enquête était prêt à faire face à une augmentation de cas passant du simple au double (RH et gestion des données), mais pas à une augmentation de cette ampleur, soit x18 en un mois.

D'une équipe de 100 personnes en juillet 2020, les effectifs sont passés à 200 personnes en octobre 2020 et devraient approcher les 260 collaborateurs à la fin de cette année. Pour assurer la poursuite des mises en isolement et en quarantaine, le dispositif a modifié le processus via une automatisation des données, ce qui implique nécessairement une perte de qualité du suivi.

La vitesse de progression de l'épidémie est telle et la pente de progression si raide que le dispositif en place doit être flexible, dynamique et agile. Des ressources économiques importantes doivent être mobilisées rapidement, mais il faut prendre en compte également le temps de formation et d'encadrement des nouveaux arrivants, ceci en gérant une charge qui double presque chaque jour. Il est admirable que le système en place ait résisté et soit toujours aujourd'hui à même de poursuivre ce travail.

Les ressources mobilisées sont multiples pour le travail de traçage : samaritains, protection civile, civilistes, étudiants, stagiaires médecins et infirmiers, en plus des fonctions spécifiques (infirmiers, médecins, administrateurs et secrétaires, data managers).

Soulignons ici que les difficultés identifiées dans les traçages n'ont été que le prélude de celles qui ont émergé ensuite concernant la prise en charge hospitalière des malades sévèrement touchés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA